

Le nouvel Ordre concernant l'Activité des Entreprises et sur le Confinement à la Maison : Ce que vous devez savoir

Le 22 mars 2020 | Sarah Reyes | [Bureau du Maire](#)

Dernière mise à jour : Le 22 mars 2020

Les informations sur ce poste peuvent changer. Veuillez vérifier fréquemment.



La Ville a déposé un nouvel [Ordre d'Activité des Entreprises et sur le Confinement à la Maison](#) détaillant les restrictions sur l'activité des entreprises, les activités personnelles, et de rassemblement à Philadelphie, en raison de la pandémie du COVID-19. Ces nouvelles restrictions prennent effet ce lundi, 23 mars 2020, à 8h du matin.

Veuillez revoir les détails dans ce nouvel Ordre, puisqu'ils contiennent d'importantes informations sur les règles d'éloignement social, et fournit des informations détaillées sur les personnes et les entreprises de la ville de Philadelphie. L'information postée ci-dessous est un résumé de certains changements importants.

L'Ordre sur l'Activité des Entreprises et sur le confinement à la maison inclus :

Les Rassemblements publics

Tous les rassemblements publics et privés d'un quelconque nombre de personnes en dehors d'un simple ménage ou d'une unité résidentielle sont interdits. Ceci ne s'applique pas aux opérations liées aux *Entreprises et Activités Essentielles*, ou aux *Activités Essentielles et Personnelles*.

L'Ordre de Confinement à la Maison

Tous les résidents de Philadelphie doivent rester à la maison ou à leur lieu de résidence, à moins qu'ils ne soient engagés dans des *activités essentielles et personnelles* qui sont énoncées dans cet ordre.

Les exemples d'activités personnelles et essentielles inclus :

- L'obtention de produits et services essentiels
- La recherche d'attention médicale ou la recherche d'assistance au maintien de l'ordre public ou de services d'urgences
- La responsabilité de soins à un membre de famille, d'amis ou d'un animal de compagnie dans un autre foyer.
- La livraison des produits ou des services essentiels
- Se présenter au travail ou travailler dans un endroit lié à des entreprises essentielles
- Certaines activités à l'extérieur, tels que la marche, la course à pied, le cyclisme, l'utilisation d'une chaise roulante tout en utilisant les règles appropriées de distance sociale
- Les activités liées à l'éducation, la religion ou la politique

[La liste complète des restrictions d'activités personnelles se trouvent dans la Section 6 de cet ordre.](#)

Les Activités des Entreprises

Ce nouvel Ordre n'affecte pas la livraison de nourriture ou de produits essentiels.

Cependant, il y a eu des changements pour permettre l'activité des entreprises. Ces changements inclus :

- Les commandes à emporter de restaurants sont maintenant interdits. La nourriture peut être prise à un service au volant. Les repas peuvent aussi être pré-commandés via téléphone ou par internet et peuvent être soit repris ou livrés.
- Les food trucks et les camions de crème glacée sont maintenant interdits.

Les supermarchés et autres commerces essentielles devraient décourager les moments de loisirs et les activités inactives des clients et gérer l'occupation des magasins pour permettre la distance sociale.

Conforme à l'Ordre du Gouverneur, la Ville clarifie que les exemples suivants sont des commerces ou des services de subsistance :

- Les buanderies
- Les services et hôpitaux vétérinaires, et les animaleries
- Les banques et les coopératives de crédit qui permettent un service au volant, qui possède un ATM et un service d'accès limité au lobby
- Les magasins qui réparent principalement les téléphones portables
- Les ateliers de réparation de vélos
- Les réparations urgentes et l'entretien de ménage, dont les services d'extermination

Les entreprises qui sont obligées de suspendre leurs opérations physiques ne peuvent disposer que du personnel indispensable sur place pour maintenir les fonctions cruciales telles que la sécurité et le traitement d'opérations essentielles qui ne peuvent pas être effectuées à distance.

[Pour plus d'informations, consulter ce lien pour savoir quelles entreprises sont considérées comme essentielles et non-essentielles.](#)

Les restrictions d'urgences de la Ville ne prennent plus fin le vendredi 27 mars. Pour être en accord avec l'ordre du Gouverneur, l'Ordre de la Ville restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Si vous pensez qu'un établissement devrait être fermée et ne l'est pas, veuillez contacter Philly311 en composant le 3-1-1 ou [envoyez un rapport en ligne.](#)

- ➔ [**Pour apprendre plus sur les mesures prises par la Ville en réponse au COVID-19.**](#)
- ➔ [**Consulter l'Ordre complet de l'Activité des Entreprises et de Confinement à la Maison**](#)